



Foire aux questions – T2 2009

1. Comment expliquez-vous la diminution du revenu net d'intérêts enregistrée par la Banque CIBC au cours des deux derniers trimestres? À quoi est due la volatilité de l'actif productif d'intérêts moyen durant cette même période?

La diminution du revenu net d'intérêts (RNI) entre le quatrième trimestre de 2008 (T408) et le premier trimestre 2009 (T109) est attribuable à la baisse du RNI du groupe Trésorerie des activités autres que de négociation, qui est la conséquence d'un positionnement moins favorable, d'une hausse des coûts de financement, d'une augmentation des niveaux de titrisation et d'un contexte de baisse des taux d'intérêt qui a nui aux activités de dépôt. Ces facteurs ont été en partie compensés par la hausse du RNI des activités de négociation.

La diminution du RNI entre le premier et le deuxième trimestre de 2009 est attribuable à la baisse du RNI des activités de négociation, à l'inefficience des couvertures et à un contexte de baisse des taux d'intérêt qui a nui aux activités de dépôt. Ces facteurs ont été partiellement annulés par la hausse du RNI des activités de détail et de financement d'entreprises et par un positionnement plus favorable du groupe Trésorerie.

La volatilité de l'actif productif d'intérêts moyen est principalement attribuable à la volatilité observée durant le trimestre des postes « Total des titres » et « Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prise en pension de titres », qui ont affiché une nette hausse de leurs soldes moyens au T109 par rapport au T408, et une nette baisse de leurs soldes au T209 par rapport au T109. La volatilité est due à plusieurs facteurs, notamment le montant de la titrisation et le moment où elle a eu lieu, la politique de couverture et d'autres activités de gestion du bilan menées par les Services bancaires de gros et le groupe Trésorerie.

2. Les écarts de taux affichés par les garants financiers s'étant considérablement creusés au deuxième trimestre, pourquoi n'avez-vous pas déprécié davantage vos positions couvertes par des garants financiers?

Notre processus de rajustement de l'évaluation du crédit (REC) est toujours déterminé en fonction des écarts de taux observés sur les marchés pour chacune des contreparties ou en fonction d'un indicateur présentant une qualité de crédit comparable lorsqu'il n'existe pas d'écarts de taux ou lorsque les écarts observés sont considérés comme n'étant pas représentatifs d'un marché actif. Ces écarts sont appliqués en fonction de la durée de vie moyenne pondérée des instruments sous-jacents qui bénéficient de la protection de ces contreparties. Les probabilités de défaut de paiement associées à ces écarts sont également prises en compte. De plus, notre approche tient compte de la corrélation existant entre le rendement de l'actif sous-jacent et les contreparties. Le cas échéant, pour certains garants financiers, nous avons déterminé le REC en fonction des montants à recevoir estimés.

Le REC que nous avons constaté à l'égard de la juste valeur des montants à recevoir de nos garants financiers était de 68 % au 30 avril 2009, contre 66 % au 31 janvier 2009. Cette augmentation est inférieure à ce que les écarts de taux observés sur le marché auraient pu laisser supposer, compte tenu du raisonnement décrit ci-dessus.



3. Comment expliquez-vous les importantes réductions de la juste valeur de vos positions de crédit structuré couvertes par des garants financiers au deuxième trimestre alors que les écarts de taux indiqués par les indices de marché semblaient relativement stables?

Une part importante des actifs sous-jacents de notre portefeuille de crédit structuré reste essentiellement évaluée en dehors des cours des courtiers. Ces cotes non contraignantes provenant de marchés non liquides ont tendance à être prudentes et à réagir avec retard aux améliorations générales des marchés.

Au total, la juste valeur de la protection souscrite auprès de nos garants financiers (à partir de données brutes, avant le rajustement de l'évaluation du crédit) pour notre portefeuille de crédit structuré a augmenté, passant d'environ 5,7 G\$ US au 31 janvier 2009 à environ 6,4 G\$ US au 30 avril 2009.

L'essentiel de l'augmentation de 0,7 G\$ US observée au deuxième trimestre est attribuable à la diminution de la juste valeur des actifs couverts par la protection souscrite auprès des garants financiers. Environ 0,2 G\$ US est attribuable à des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales (TACHC) et environ 0,3 G\$ US à des actifs sous-jacents de titres autres que des titres américains adossés à des créances hypothécaires à l'habitation et à des titres ayant des actifs sous-jacents autres que des TACHC, des titres adossés à des prêts avec flux groupés et des titres de créance de sociétés.

4. Il semble qu'au deuxième trimestre, une grande partie du RVC était lié à la détérioration de la juste valeur des actifs sous-jacents non liés au MAPHH du poste « Divers ». Quelle est la nature de ces positions?

Les actifs sous-jacents non liés au MAPHH de la catégorie « Divers » comprend les titres de créances avec flux groupés (TAC flux groupés) adossés à des titres privilégiés de fiducies (instruments de fonds propres de deuxième catégorie novateurs émis par des banques et sociétés d'assurance régionales américaines), des titres adossés à des créances hypothécaires d'habitation autres qu'aux États-Unis et d'autres actifs incluant des TAC flux groupés et des titrisations de créances locatives d'aéronefs; de trains et de productions cinématographiques.

Comme nous l'avons indiqué dans notre réponse à la question 3, l'augmentation de la juste valeur au deuxième trimestre liée à ces actifs sous-jacents était d'environ 0,3 G\$ US. Le REC constaté au deuxième trimestre à l'égard des montants à recevoir des garants financiers liés à ces actifs sous-jacents était d'environ 0,2 G\$ US, soit une charge d'environ 70 %.

L'augmentation de cette charge est due au fait que la majorité des autres actifs sous-jacents non liés au MAPHH sont couverts par les garants financiers les plus faibles, soit ceux désignés I, II et IV dans notre publication. Notre REC constaté sous la forme d'un pourcentage de la juste valeur des montants à recevoir de ces contreparties est passé de 65 %, 49 % et 81 %, respectivement au 31 janvier 2009 à 66 %, 62 % et 86 % respectivement au 30 avril 2009.



5. Comment expliquez-vous les critères utilisés pour diviser votre portefeuille Banque d'affaires en positions actives et inactives? Pouvez-vous commenter la nature des positions inactives?

Dans le contexte du repositionnement de la stratégie des Services bancaires de gros en 2008, le portefeuille de Banque d'affaires a été subdivisé en deux catégories : les placements actifs et les placements inactifs.

Le portefeuille actif est géré dans le contexte des Services financiers aux entreprises et de Banque d'investissement et comprend des placements de base et des placements stratégiques. Les placements de base sont conformes aux activités essentielles de la Banque CIBC et sont concentrés au Canada. Ils sont essentiellement composés de participations minoritaires (actions et obligations de second rang) et de participations dans des sociétés en commandite prises dans certains fonds de capital-investissement gérés par des tiers. Les placements stratégiques sont ceux réalisés dans le but d'appuyer les initiatives stratégiques générales de la Banque. Ils comprennent plusieurs types de placements effectués dans plusieurs régions et sont surtout concentrés dans les services financiers. Ces placements permettent souvent à la Banque CIBC d'accéder à des secteurs considérés comme stratégiques (p. ex. certaines régions ou technologies) ou de mieux connaître ces secteurs.

Le reste du portefeuille de Banque d'affaires ainsi que certains placements autres que de base et n'appartenant pas au portefeuille de Banque d'affaires ont été déplacés vers un portefeuille inactif. Les placements inactifs sont ceux qui ont été réalisés pour soutenir les activités des services bancaires d'investissement aux États-Unis et du Groupe de financement à effet de levier en Europe qui ont été liquidées. Ces placements sont essentiellement composés de participations dans des sociétés en commandite prises dans certains fonds de capital-investissement gérés par des tiers et de certaines participations minoritaires. Ils ne sont pas liés aux activités essentielles de la Banque CIBC et ont souvent été effectués à l'extérieur du Canada ou sont concentrés dans des régions autres que le Canada.

Au 30 avril 2009, la valeur comptable du portefeuille inactif est d'environ 740 M\$ US. Nous avons l'intention de réduire ces placements inactifs lorsque les conditions des marchés le permettront.

6. Quelle est la durabilité de vos revenus tirés des activités de négociation du deuxième trimestre?

L'objectif financier des Services bancaires de gros est d'obtenir un bénéfice annuel net après impôts compris entre 300 M\$ et 500 M\$ sur un cycle économique complet, au moyen d'un capital économique d'environ 1,5 G\$. Ce bénéfice cible a été soigneusement déterminé de manière à pouvoir être atteint en respectant le profil de risque souhaité des Services bancaires de gros et en se concentrant sur les activités essentielles de ce groupe. Nos bons résultats des activités de négociation du deuxième trimestre, qui s'étendent à toutes les catégories d'actif, notamment les titres à revenu fixe, les actions, les instruments dérivés et les marchandises, sont conformes à l'objectif financier des Services bancaires de gros et à la position de risque de la Banque CIBC.



7. Comment expliquez-vous l'augmentation des provisions spécifiques pour pertes sur prêts et des prêts douteux bruts au deuxième trimestre?

Les provisions spécifiques pour pertes sur prêts s'élevaient à 329 M\$ au T209, soit à 83 points de base en taux annualisé du total des prêts et des acceptations nets au 30 avril 2009. L'augmentation de 82 M\$ par rapport au T109 est attribuable à la hausse de 33 M\$ des provisions pour prêts aux entreprises, qui a bénéficié d'une reprise au trimestre dernier et à la hausse de 49 M\$ des provisions pour prêts à la consommation. La hausse des provisions pour prêts à la consommation comprend des provisions de 28 M\$ liées aux portefeuilles de cartes, le taux de défaillance ayant augmenté du fait de la détérioration du contexte économique. Les provisions que nous appliquons à nos portefeuilles de cartes incluent les pertes sur créances réelles nettes et une réserve pour pertes prévues. Au Canada, certaines banques, comme les banques américaines, utilisent le compte de provision générale pour comptabiliser l'intégralité ou une partie des ajouts aux réserves pour pertes prévues.

Les prêts douteux bruts ont augmenté de 138 M\$ par rapport au trimestre dernier, pour s'établir à 1,26 G\$ au 30 avril 2009. Cette augmentation est essentiellement liée à nos portefeuilles américains et internationaux et bénéficie généralement de garanties appropriées.

Notre ratio de couverture, le meilleur du secteur, défini comme étant les provisions spécifiques en pourcentage des prêts douteux bruts, était d'environ 62 % au 30 avril 2009; il n'a donc pas changé par rapport au 31 janvier 2009.

8. Quelles mesures comptez-vous prendre pour que vos activités de détail obtiennent une meilleure croissance des revenus lorsque l'économie se redressera?

Nous continuons d'effectuer d'importants investissements dans l'ensemble de nos activités de détail, notamment en ce qui a trait à l'expansion des réseaux de centres bancaires, aux initiatives en matière de capital et à la formation du personnel. Même si nous appliquons une gestion prudente du risque dans le contexte actuel, nous avons pris des mesures visant à bâtir notre réseau Distribution Détail et à développer notre expertise conseil ainsi que nos offres de produits. Ces investissements servent les intérêts de nos clients et permettront à nos activités de détail de profiter des occasions de croissance qui, selon nous, se présenteront à mesure que la Banque CIBC améliorera la souplesse de ses capitaux et que les conditions de marché seront plus favorables.



9. À mesure que les produits de crédit structuré se déprécieront et que la conjoncture économique s'améliorera, dans quel secteur la Banque CIBC déploiera-t-elle ses capitaux excédentaires?

La solidité financière est une priorité pour la Banque CIBC depuis plusieurs années et elle l'est davantage depuis que les conditions des marchés sont devenues plus incertaines, au début de 2007. La crise actuelle est sans précédent de par sa gravité, sa soudaineté et sa portée mondiale. Dans un tel contexte, nous conserverons une approche prudente pour le reste de 2009 et nous continuerons de privilégier la solidité du bilan, tout en veillant au bon positionnement de nos activités afin d'assurer la stabilité des rendements à long terme.

Plusieurs indicateurs semblent indiquer une amélioration de l'économie et des marchés du crédit. Si ces améliorations se confirment et si les difficultés qui pèsent sur notre portefeuille de crédit structuré s'atténuent, la Banque CIBC disposera de capitaux excédentaires pour investir dans ses activités essentielles. Par exemple, nous aurons la possibilité d'augmenter nos taux de croissance dans certaines de nos activités de détail auxquelles nous avons intentionnellement mis un frein compte tenu des conditions actuelles, comme les prêts personnels non garantis et les cartes.



Un mot sur les énoncés prospectifs

De temps à autre, nous faisons des énoncés prospectifs écrits ou oraux au sens de certaines lois en matière de valeurs mobilières, y compris dans cette présentation, dans d'autres dépôts auprès d'organismes de réglementation canadiens ou de la SEC des États-Unis, et dans d'autres communications. Ces énoncés prospectifs comprennent, sans toutefois s'y limiter, des déclarations que nous faisons concernant nos activités, nos secteurs d'activité, notre situation financière, notre gestion des risques, nos priorités, nos cibles, nos objectifs permanents ainsi que nos stratégies et nos perspectives pour 2009 et les exercices subséquents. Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « croire », « prévoir », « compter », « s'attendre à », « estimer » et d'autres expressions de même nature et de verbes au futur et au conditionnel. De par leur nature, ces énoncés nous obligent à faire des hypothèses et sont assujettis aux incertitudes et aux risques inhérents qui peuvent être de nature générale ou spécifique. Divers facteurs, dont nombre sont indépendants de notre volonté, influent sur nos activités, notre rendement et nos résultats et pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des résultats avancés dans nos énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent : les risques de crédit, de marché, d'illiquidité, d'exploitation, les risques environnementaux et de réglementation, ainsi que les risques juridiques et de réputation, et les risques stratégiques; les changements d'ordre législatif ou réglementaire dans les territoires où nous sommes en exploitation; les changements apportés aux lignes directrices relatives au capital fondé sur les risques et aux directives d'information, et leur interprétation; l'issue de poursuites et des questions connexes; l'incidence des modifications apportées aux règles et aux normes comptables, et leur interprétation; les changements apportés au montant estimé des réserves et provisions; l'évolution des lois fiscales; les changements apportés à nos cotes de crédit; la possibilité que le taux d'imposition réel normal que nous avons estimé ne soit pas atteint; la situation ou les changements politiques; l'incidence possible de conflits internationaux et de la guerre au terrorisme, des catastrophes naturelles, des urgences en matière de santé publique, des perturbations de l'infrastructure publique et de toute autre catastrophe sur nos activités; la fiabilité de tiers à fournir les infrastructures nécessaires à nos activités; l'exhaustivité et l'exhaustivité de l'information qui nous est fournie par nos clients et contreparties; le défaut de tiers de respecter leurs obligations envers nous et nos sociétés affiliées; l'intensification de la concurrence livrée par des concurrents existants ou de nouveaux venus dans le secteur des services financiers; l'évolution des technologies; la tenue des marchés financiers mondiaux; les fluctuations des taux d'intérêt et de change; la conjoncture économique mondiale et celle du Canada, des États-Unis et d'autres pays où nous menons nos activités; les changements de prix et de taux du marché qui pourraient réduire la valeur des produits financiers; notre capacité à élaborer et à lancer de nouveaux produits et services, à élargir nos canaux de distribution existants et à en créer de nouveaux, et à accroître les revenus que nous en tirons; les changements des habitudes des clients en matière de consommation et d'économie; notre capacité à attirer et à fidéliser des employés et dirigeants clés; et notre capacité à anticiper et à gérer les risques associés à ces facteurs. Cette énumération ne couvre pas tous les facteurs susceptibles d'influer sur nos énoncés prospectifs. Aussi, ces facteurs et d'autres doivent-ils éclairer la lecture des énoncés prospectifs sans toutefois que les lecteurs ne s'y fient indûment. Nous ne nous engageons à mettre à jour aucun énoncé prospectif contenu dans cette présentation ou dans d'autres communications, sauf si la loi l'exige.

Personnes-ressources du groupe Relations avec les investisseurs :

Valentina Wong, directrice en chef	416 980-8306
Jason Patchett, directeur en chef	416 980-8691
Numéro de télécopieur du groupe Relations avec les investisseurs	416 980-5028

Visitez la section du groupe Relations avec les investisseurs sur le site Web www.cibc.com/francais.